

## Sécurité des personnes et responsabilités sociales

### REGLEMENTATION :

- Convention STCW 95 section A-VI/1 et tableau A-VI/1.4 du code
- Arrêté du 7 juillet 1999

### CONDITIONS DE DELIVRANCE :

- Satisfaire aux normes d'aptitude médicale prévues par l'arrêté du 16 avril 1986 (normes II)
- Avoir suivi une formation dont les conditions sont fixées dans l'annexe de l'arrêté du 7 juillet 1999.

### REMARQUE :

Ce stage fait partie de la **Formation de base à la sécurité** constituée de 4 modules (Techniques Individuelles de Survie, Formation de base à la lutte contre l'incendie, Premiers secours élémentaires, Sécurité des personnes et responsabilités sociales) et visée par l'arrêté du 7 juillet 1999.

### NOMBRE DE STAGIAIRES :

- MINIMUM 8
- MAXIMUM 16

DUREE DU STAGE : 1 jour

HORAIRES : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

### PROGRAMME:

- Consignes en cas d'urgence
- Prévention de la pollution du milieu marin
- Prévention des accidents du travail
- Communication à bord
- Relations humaines et responsabilités sociales